



Edito

N°3 / décembre 2012

Le changement c'était maintenant...Un slogan entendu en début d'année, que cette fin d'année vient infirmer. Rien de nouveau à la DGFIP, des conditions de travail qui se détériorent, des effectifs en baisse constante, des missions mises à mal (quoi que reflète la masse des indicateurs statistiques largement « bidouillés » en amont pour un déroulé de certaines carrières harmonieux et sans heurt). Au quotidien stress, tensions, mal être et parfois maladie...

Qu'importe la hiérarchie veille...au sourire de ses chers smileys statistiques.

Un changement interne à la section CGT FIP 05 est pourtant intervenu cet été, passé un peu inaperçu dans l'agitation quotidienne...

Changement de secrétaire de section : Nathalie GHIO qui a marqué le département par son implication constante sur le terrain revendicatif et syndical, a été appelée à prendre des fonctions d'élue nationale en CAP. Dès lors, la fonction étant chronophage, il a fallu se rendre à l'évidence : un nouveau secrétariat devait se mettre en place, même si Nathalie continuera à œuvrer dans le 05 quand sa mission nationale lui en laissera le temps.

La section a donc décidé d'innover et de confier ce poste de responsabilité à deux militants sous la forme d'un co-secrétariat. Patrick PERES, agent à la DDFIP et Patrice GASIGLIA contrôleur EDRA ont été désignés pour remplacer Nathalie.

Parcours syndical différent, un peu nouveau pour l'un, un peu moins pour l'autre, nous ne serons pas trop de deux pour affronter les problèmes du département, avec l'implication et l'aide des militants de la section, laquelle ne cesse de se développer. Une reconnaissance en quelque sorte de l'action et de l'implication de la CGT sur le terrain.

Une formation innovante qui semble t-il perturbe l'administration... : Deux ? Mais il faut bien un numéro un ? Un interlocuteur unique ? (dixit le DDFIP lors d'une entrevue en bilatérale,,)

Et bien non, à la CGT pas de N° 1, juste des militants qui essaient de remplir au mieux leurs fonctions !

Pour conclure, une citation :

« La pire des attitudes est l'indifférence, dire : je n'y peux rien, je me débrouille. »

Stéphane HESSEL – Indignez vous !

Patrice GASIGLIA

COUP DE TROMBLON....



Grève du 27 novembre, des chiffres Top Secret

La DDFIP a refusé de communiquer aux organisations syndicales le tableau transmis à la Direction Générale donnant les résultats détaillés de la grève du 27 novembre.

Ce tableau, récapitulatif par type de service et par grade le nombre de grévistes et le pourcentage d'agents en grève, nous avait toujours été jusque là transmis.

L'Administrateur Général des Finances Publiques a déclaré ne pas voir l'intérêt pour les organisations syndicales d'avoir connaissance de ces éléments (si ce n'est pour savoir qui était en grève ou pas !).

Ce tableau par type de service ne permet pas dans la majorité des cas d'avoir ce type d'information.

Pour la CGT et les agents, il est par contre légitime de connaître le taux de participation de chaque type de service et de chaque catégorie d'agent.

Nous ne comprenons pas que ces éléments puissent intéresser la seule Direction Générale.

Décidément, le dialogue social ne s'améliore pas dans notre département.

Elue en CAP nationale

Depuis la fusion DGI/DGCP, l'harmonisation des règles de gestion, dont l'examen a commencé en juin 2010, est un dossier essentiel pour la CGT Finances Publiques.

Dossier incontournable, car au coeur de la vie de chacun d'entre nous à la DGFIP ; il touche à notre quotidien, à l'avenir de nos droits et garanties et de nos carrières (gestion individuelle, promotion, mutation, notation, recrutement et formation, rémunération...).

Connaissant les différences entre les deux anciennes directions, la CGT Finances Publiques a mobilisé tous ses moyens internes, avec l'ensemble de ses élus des deux filières en CAP nationales et locales et au delà avec l'ensemble de ses syndiqués.

Ce choix de travailler collectivement, longuement sur les règles de gestion était guidé par un principe essentiel : les nouvelles règles de gestion ne devaient pas être regardées à l'aune seule de ce qui préexistait, mais devaient permettre de garantir un haut niveau de droits pour les agents en apportant un plus à chacun d'entre nous.

Forte de cette démarche et du résultat de ses réflexions, la CGT n'a donc pas hésité à proposer de nouvelles règles qui répondaient aux aspirations de tous les agents de la DGFIP en alliant les droits antérieurs et des garanties nouvelles. Cette volonté de ne pas se replier sur l'existant, seule la CGT l'a portée lors des groupes de travail.

Elle a cherché systématiquement de nouvelles solutions en s'assurant de la cohérence de ses propositions et en évitant les pièges du corporatisme.

Pour respecter cette logique qu'elle s'était imposée la CGT a formulé des propositions selon des principes simples : les nouvelles règles de gestion se devaient d'être claires, objectives, connues, acceptées et partagées par tous. C'est dans ce sens que la CGT a choisi d'intervenir dans les groupes de travail sur les règles de gestion. Ce dossier reste d'autant plus d'actualité que l'application effective de ces nouvelles règles n'interviendra qu'en 2014 (même si celles-ci sont d'ores et déjà fusionnées sur le papier).

Si il est un lieu où se portent les revendications, c'est les CAP.

En effet les élus défendent certes des cas individuels en matière de notation, mutations, tableaux d'avancement mais dans le cadre de garanties collectives.

C'est pourquoi, je n'ai pas hésité à accepter un mandat d'élue nationale, avec la CGT, au sein de la CAP des contrôleurs des Finances Publiques.

Cet engagement correspond tout à fait à l'idée que je me fais de l'importance du paritarisme et de la défense de tous les agents de la DGFIP.

Nathalie Ghio

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) Un traité austéritaire qui assassine la République

Le nouveau traité budgétaire européen TSCG a été adopté par l'assemblée nationale et le sénat les 9 et 11 octobre 2012.

A ce jour, 12 pays ont voté et ratifié le traité, 2 pays l'ont voté et sont en attente de ratification.

Il impose tout d'abord l'application d'une camisole de force, baptisée dans un vocable poétique du nom de « règle d'or » désignant l'obligation de l'équilibre budgétaire de toutes les administrations publiques (Etat, collectivités territoriales, Sécurité sociale, entreprises publiques) à inscrire dans les constitutions nationales.

Cet équilibre est reconnu atteint quand le déficit est inférieur à 0,5 % des richesses produites.

En second lieu, l'endettement des États ne doit pas dépasser 60 % du PIB. Les pays dont la dette excède ce seuil doivent réduire celle-ci de 20 % par an (fin 2011, l'endettement de la France s'élevait à **86 %** du PIB et le déficit public représentait **5,2 %** du PIB).

Les États qui ne respecteront pas ces différentes règles feront l'objet d'une « procédure de déficit excessif » placée sous le contrôle de la Commission européenne. Ils devront mettre en place des « réformes structurelles » pour le faire disparaître.

Ce traité organise le contrôle étroit et tatillon par la Cour de justice européenne qui peut être saisie à tout moment par la Commission ou un autre État membre.

Les parlements nationaux sont donc totalement dépossédés des compétences budgétaire et financières.

De tels bouleversement, un tel abandon de notre souveraineté, nécessitaient un grand débat national, la réunion du parlement en congrès et pour plus de démocratie l'organisation d'un référendum.

L'adoption d'une simple loi organique présentée devant les deux assemblées a réglé le problème.

Les exigences du traité aboutiront à la mise en œuvre d'une politique d'austérité coordonnée à l'échelle européenne, à la récession et à une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi.

Une réorientation de l'Europe est plus que jamais nécessaire. Avec l'appui des mouvements anti-austérité qui grandissent dans de nombreux pays, les peuples devront l'imposer.

A la DGFIP le changement c'est pour quand ? ? ? ?

« Le changement c'est maintenant » affirmait François Hollande alors candidat à l'élection présidentielle. Mais après 6 mois à l'Élysée, fort d'une majorité à l'Assemblée Nationale et au Sénat, quel bilan ?

Au niveau fonction publique, « l'Agenda Social » a été lancé. Prévu pour débiter le 20/09/2012 avec une négociation sur l'Égalité professionnelle, il doit durer jusqu'à mi-décembre 2012 pour aborder des sujets aussi divers et variés que le bilan de la R.G.P.P, une concertation sur l'amélioration des conditions de vie au travail (4 dates retenues pour l'ensemble de la Fonction Publique), un bilan sur l'évolution globale des rémunérations, les régimes indemnitaires, et bien d'autres.

Concernant la R.G.P.P, bien que considérée par le Ministre de l'Économie et des Finances – Pierre Moscovici – comme le « niveau zéro de la gestion de la Fonction Publique » - un rapport des inspections générales (des finances, de l'administration et des affaires sociales), rendu le 25/09/2012 conclue non pas à un arrêt des dispositifs mis en place ou en cours mais à un simple changement de méthode... Se dégagent de ce rapport deux nouvelles notions, celle de « Revue des Politiques Publiques » qui consiste à élargir le champ des réformes aux collectivités territoriales, aux organismes sanitaires et sociaux, et, celle de « Service public en mode dégradé » dans laquelle est visée la suppression pure et simple de certaines tâches.

Toutefois, force est de constater que l'action gouvernementale, dictée par un « effort budgétaire le plus important depuis trente ans », tend à amplifier les contributions de tous les ministères à la réduction des dépenses publiques. Le gouvernement ne cache pas non plus une volonté de faire entrer le pays dans un nouvel acte de décentralisation et une nouvelle répartition des tâches entre l'État et les collectivités territoriales.

A la D.G.F.I.P, le changement serait-ce M Bruno BEZARD ? ? ? ?

Notre nouveau directeur général est rappelons-le issu de l'Inspection Générale des Finances, ancien membre du cabinet du Ministère de l'Économie et des Finances dans lequel il est entré en 2000 et en est sorti la même année, en même temps que M Christian Sautter, ce dernier étant porteur de la « Réforme 2003 ».

Faut-il rappeler que cette réforme prévoyait la fusion des services des impôts et du trésor, la création d'un interlocuteur fiscal unique et des notions telles que le « front » et « back office » ? Et finalement, ce projet est devenu pour nous tous une réalité, portée par la gauche réalisée par la droite.....

Et dans les faits ? ? ? ? Malgré une vaste opération de charme et de communication au travers des nombreuses visites dans certains départements et certains services, aucun changement de fond avec les logiques régressives antérieures n'est constaté.



Au nom des mêmes et uniques obsessions budgétaires, le projet de loi de finances pour 2013 prévoit 2023 nouvelles suppressions d'emplois à la D.G.F.I.P (159 cadres A+, 497 cadres A, 1033 cadres B et 324 cadres C).

A cela s'ajoute la poursuite de la baisse des crédits de fonctionnement – déjà fortement amputés en 2012 – tant et si bien que dès l'automne 2012 certaines directions locales étaient en situation de cessation de paiement. Au niveau des Hautes Alpes, ce sont encore 7 emplois qui vont être supprimés en 2013 sans qu'il soit possible d'y déceler une véritable politique d'organisation des services et de réalisation des missions. .

Sur les rémunérations, les carrières, la reconnaissance des qualifications et les conditions de travail, ce gouvernement ne manifeste aucune véritable volonté d'ouvrir des négociations.

Tout au plus sont d'ores et déjà annoncées pour l'ensemble des agents des actions de « formation » obligatoires sur les conditions de vie au travail, les risques psychosociaux et la déontologie. Des actions conduites pour quel coût ? Et dans le concret ce n'est pas ce qui améliorera de façon effective et efficace le quotidien des agents des finances publiques.

Concernant le plan de qualification 2012 aucun arrêté n'a encore été pris. Rappelons que le plan de qualification fixe le volume et le taux de promotion permettant ainsi la validation des promotions par tableau d'avancement ou par liste d'aptitude. Pour 2012 on nous avait annoncé que l'ensemble des promotions prévues aurait bien lieu. Or, sous prétexte de la gravité du contexte budgétaire, il est demandé des efforts particuliers de maîtrise des dépenses. Dès cet été, les premières remises en cause des volumes de promotions sont apparues.

Pour le passage de C en B, les agents ont dû attendre fin août pour être sûrs, avec effet au 1^{er} septembre 2012, de bénéficier de la promotion. Pour le passage de contrôleurs 1^{ère} classe en contrôleurs principaux, l'application de 21% prévu dans le plan de qualification ministériel a été réduit unilatéralement par la D.G à 16% faisant ainsi passer de 631 à 469 le nombre d'agents bénéficiaires.

Sur les restructurations des services, les transferts de tâches, de missions, les suppressions de sites (on parle dans la presse de 80 trésoreries de proximité fermées en 2013) rien n'a changé non plus. Au contraire certaines démarches entreprises et stoppées par le précédent gouvernement semblent être engagées de nouveau par l'actuel.

